

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 9

Artikel: Discussion désordonnée au détriment de l'armée
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Discussion désordonnée au détriment de l'armée

*«The essence of victory lies in the answer to the where
an when.»*

General Douglas Mac-Arthur

De la fin mars à la fin juin, l'armée a fait l'objet d'une discussion désordonnée, alimentée par des indiscretions calculées, ce qui a eu pour principal effet d'engendrer la confusion et d'ébranler la confiance du public.

■ Col EMG Dominique Brunner

A l'origine de ce développement regrettable, il n'y a pas que le programme d'armement 2000, notamment la demande d'un crédit de 990 millions pour l'acquisition de 186 chars de grenadiers, chargés d'accompagner et de soutenir les chars de combat dans leurs diverses missions. Il y a eu toute une série d'informations généralement spéculatives concernant les réflexions et travaux des responsables du Département de la défense au sujet de l'Armée XXI. Et il y a surtout eu une campagne d'indiscretions destinée de toute évidence à influencer, depuis l'extérieur du Département précité, les décisions gouvernementales relatives à cette nouvelle armée.

Naturellement, la conception et la réalisation d'une nouvelle structure de l'armée éveille curiosité et intérêt. Cela s'explique, tant par notre système politique que par notre organisation militaire, l'armée de milice. En l'occurrence, la curiosité

se justifie du fait de l'ampleur du remaniement de l'armée qui se dessine depuis quelques temps. Un débat public est donc, non seulement inévitable, mais aussi utile. Seulement la question du moment et des conditions de ce débat se pose impérieusement. Il devrait s'engager, premièrement, quand les données de base sont disponibles, c'est-à-dire quand l'exécutif a, après mûre réflexion, fixé ses préférences, deuxièmement, sur la base d'une information franche et officielle, transmise à tout le monde en même temps. En démocratie, l'opinion ne devrait pas être exposée à la désinformation ou à son équivalent, une information partielle, biaisée et préférentielle. Or, c'est ce qui se passe depuis peu.

Troisièmement, le moment du débat devrait être choisi en tenant compte d'éventuelles autres décisions qui l'influenceraient, en l'occurrence l'armée future. Or, ces autres décisions – en suspens – existent aujourd'hui, et elles sont de taille. Il s'agit de l'initiative socialiste qui demande une réduction des dépenses militaires

de 50%, laquelle, inscrite dans la Constitution, devrait être mise en oeuvre en dix ans au plus. Il saute aux yeux que cette initiative «Pour la redistribution des dépenses» revêt la plus grande importance car, si elle était acceptée, une armée crédible ne serait plus possible et les actuels projets d'Armée XXI seraient voués à finir à la corbeille à papier. Il fallait donc, puisque cette initiative a été déposée en mars 1997, la soumettre au peuple avant d'engager le grand débat précité.

Enfin, une autre question devra, selon toute vraisemblance, être tranchée par le peuple: la modification de la loi militaire en vue de permettre l'envoi à l'étranger de formations de volontaires suisses armés pour leur propre protection, dans le cadre de missions internationales de maintien de la paix. Le référendum du camp Blocher est certain. Avant que cette question ne soit réglée, la nouvelle conception de notre politique de «sécurité par la coopération» reste très théorique. En faisant coïncider le débat sur l'initiative socialiste, la question de l'engagement à l'é-

tranger et la nouvelle structure de l'armée, on a, non sans légèreté, pris le risque d'une confusion générale, peu propice à des décisions rationnelles.

Le responsable, c'est le Conseil fédéral, qui a déterminé cet

agenda brouillon, et certains de ses collaborateurs, bavards et intrigants. On ne peut donc dire «videant consules». C'est à une autre instance qu'il faut faire appel, aux personnalités des Chambres fédérales, compétentes et animées de sens des res-

ponsabilités. Par ses décisions du 21 juin, le Conseil des Etats a déjà agi dans ce sens. Que les Chambres interviennent et rétablissent l'ordre. L'intérêt supérieur du pays l'exige.

D. B.

Leclanché

1,5V - CEI
Leclanché
ALKALINE PROFESSIONNELLE
Weder kurzschliessen, noch wiederaufladen.
0% Mercur
Cd

1400 YVERDON-LES-BAINS